

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 31 août 2017

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Françoise BOINOT, M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

Membres absents excusés : M. Gilles RAMBEAU, M. Joël BRILLAUD, Mme Nathalie DEPRÉ et M. Olivier MURZEAU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FELIX

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Prévision coupes de bois 2017-2018
- Déclarations d'intention d'aliéner.
- Délibération sur la répartition de l'attribution du F.P.I.C. pour l'année 2017 entre la CDC Aunis Sud et les communes.
- Appel à manifestation d'intérêt pour la redynamisation des centres-bourgs de la Charente-Maritime.
- Vente du logement 1 rue du Stade.
- Point sur la rentrée scolaire 2017-2018
- Point sur les travaux de la salle polyvalente.
- Divers (repas des Aînés, spectacle de Noël, agenda).

Début de la séance : 20 heures 30

Au cours de la séance le conseil municipal

- approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2017.
- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à M. Henri BROUM, maire de la commune de 1977 à 1989 et de novembre 1990 à 1995.
- décide, à l'unanimité, d'affecter la parcelle 5p (Fraigneau) de 6,16 ha, selon les modalités habituelles, et de reconduire le versement de la recette obtenue de la coupe de bois 2017-2018, après déduction des frais de garderie : 1/3 à la Coopérative Scolaire de Puyravault et les 2/3 restants à l'Amicale villageoise de Blameré.
- Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain déposées par :
 - Mme Slavica STOJANOVIC, pour le bien cadastré C286 d'une superficie totale de 912 m² et situé 1 impasse de la Brûlerie.
 - M. Jean VINET, pour le bien cadastré C813 ET C814 d'une superficie totale de 212 m² et situé 2 rue Pierre François Audry,
 - M. Franck POISSY, pour le bien cadastré C836 d'une superficie totale de 1 019 m² et situé 15 Chemin vertLe conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ces trois biens.
- Monsieur le Maire expose la répartition du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) des ressources entre les 27 communes et la communauté de communes. Pour 25 communes, attribution du même montant que celui versé en 2015, et attribution du montant correspondant au droit commun pour 2 communes. Il explique notamment qu'il serait reversé à la commune de Puyravault 12 363,86 € pour 2017. Le conseil municipal valide à l'unanimité.
- Le conseil municipal prend acte de l'information relative à l'appel à manifestation d'intérêts, lancé par le Département, concernant la redynamisation des centres-bourgs, autorise M. le Maire à déposer dans ce cadre un dossier de candidature concernant l'étude de faisabilité sur la réalisation d'un aménagement de sécurisation du centre bourg (sens unique, trottoir, partage de l'espace ...) et sollicite les financements à fins de réalisation de ces projets.
- Vente du bien communal 1 rue du Stade : le conseil municipal accepte avec 9 voix pour, 0 contre et 1 abstention M. Gérard ALAIRE, la proposition à 93 000 € net vendeur de M. DANIEL et donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente.

- Point sur la rentrée scolaire 2017-2018 : Mme Annick BOINOT informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée avec un effectif de 52 élèves (20 PS, 14 MS et 18 GS). Mme ZIENTEK Isabelle a été remplacée par Monsieur Frédéric DIRR, enseignant qui prend la classe des moyens et grandes sections.

- Point sur les travaux de la salle polyvalente : M. Gérard ALAIRE présente l'avancée des travaux : ont été réalisés la démolition du mur pour le futur bar, les travaux d'évacuation, la rampe d'accès PMR.

Il soumet ensuite à l'assemblée les couleurs choisies pour l'intérieur et l'extérieur du bâtiment par le groupe de travail réuni le 6 septembre dernier. Après débat, le choix des couleurs est fait : la salle : gris malé/beige poudré / l'entrée + bar : gris malé/orange fanfare / les toilettes : carrelage blanc avec liseré couleur et portes orange fanfare / la façade couleur muskat.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé avec les entreprises pour la réalisation des travaux de rénovation de la salle polyvalente les actes d'engagement :

Entreprises	Adresses	€	
		HT	TTC
OUEST PLAFOND (faux plafond avec luminaire intégré)	3 boucle du Bourrelier à PUYRAVAULT	16 932,47	20 318,84
OUEST PLAFOND	3 boucle du Bourrelier à PUYRAVAULT	42 133,80	50 560,56
SARL MARCHAND Denis (peintures extérieures)	3 rue alfred de Vigny à SURGERES	4 158,75	4 990,50
SARL MARCHAND Denis (peintures intérieures)	3 rue alfred de Vigny à SURGERES	3 846,98	4 616,38
HOARAU Alfred (maçonnerie)	18 rue d'en Haut Blameré à PUYRAVAULT	8 360,00	10 032,00
GUYOT Denis (électricité)	8 rue du pré Galop à COURÇON	6 517,80	7 821,36
Aldo ROLIN plombier-chauffagiste	3bis rue de la Garenne à PUYRAVAULT	6 438,10	7 725,72
TOTAL		88 387,90	106 065,36

Monsieur le Maire indique que les travaux ont débuté le 16 août 2017 et doivent être terminés le 12 octobre prochain.

- Divers :

- ✓ le conseil municipal fixe la date du repas traditionnel des aînés le samedi 2 décembre 2017 et celle du spectacle de Noël, le 10 décembre.
- ✓ Monsieur le Maire informe du vol du babyfoot.
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 29 septembre prochain.

Levée de séance : 23 heures 15

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 09 septembre 2017.

Le Maire,
Raymond DESILLE

